

<p>Date Convocation 12/06/2024</p> <p>Date Affichage 12/06/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>19</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>03</td></tr><tr><td>- absents</td><td>05</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	19	- procurations	03	- absents	05	<p>Le Dix-huit juin Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Ile d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 19 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 3 : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Michel BRUNEAU, Judith LE RALLE et Line CHARUAU.</p> <p>ABSENTS 5 : Emmanuel MAILLARD, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sophie FERRY et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	19								
- procurations	03								
- absents	05								

137 - TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD) – GRATUITE DU SERVICE

Rapporteur : Anne-Claude CABILIC

Par différentes délibérations (18/04/102 du 18 avril 2018, 20/09/75 du 22 septembre 2020 et 23/07/100 du 20 juillet 2023), le fonctionnement du service de Transport à la Demande (TàD) a été défini et validé jusqu'au 30/06/2026.

Actuellement, une soixantaine de personnes sont inscrites sur le fichier tenu à jour par le CCAS de l'Ile d'Yeu.

Pour rappel, le service est ouvert aux personnes de + de 60 ans pour tous types de transport : rendez-vous à caractère médical, administratif, courses, maintien du lien social, etc... (ne relevant d'aucune prise en charge sanitaire ou sociale). Les inscriptions se font au CCAS (38, rue du Puits neuf).

Les documents nécessaires à fournir lors de l'inscription sont : 1 pièce d'identité et le dernier avis d'imposition.

Le service est assuré par les bénévoles du CCAS, préalablement engagé(e)s par une convention de bénévolat, et avec un véhicule adapté appartenant à la commune aux jours et horaires suivants

Les jeudis : de 9h à 12h30 et de 15h00 à 18h30 sauf les jours fériés.

La réservation est obligatoire et se fait uniquement les lundis et mardis précédent le jeudi et le samedi du transport) entre 9h00-12h00 et 14h00-18h00 au 06 08 93 96 40

Considérant le nombre d'utilisateurs du service, en moyenne 5 à 7 personnes par semaine,

Considérant les recettes générées par rapport au temps de traitement de la facturation, environ 50 € à 60 € par mois,

Le rapporteur propose que le service de TàD devienne gratuit pour tous les utilisateurs inscrits sur le fichier du CCAS.

Cette gratuité a aussi vocation à faire augmenter le nombre d'utilisateurs du service.
Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie de Transport en date du 14/02/2024,

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (22 voix POUR) :

- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à acter la gratuité du service de Transport à la Demande
- ♦ **AUTORIS** Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU